



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **09 janvier 2025 à 19h00** - Date de convocation : **03 janvier 2025**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), WECKSTEIN (pouvoir à Mme ANDRIEUX)

VEGETALISATION ZONE TAMPON AIRE DE LOISIRS MULTIMODALE – DL5/2025

Afin de réaliser la première phase de végétalisation de l'aire de loisirs multimodale en cours de réalisation, une demande d'aide financière a été présentée au Fonds Vert (DL N° 19/2024).

Le dossier n'a pas été retenu par l'Agence de l'Eau en raison de l'objet principal du projet (création d'hébergements touristiques) qui conduit à artificialiser une surface aujourd'hui enherbée.

Suite à ce refus, M. le Maire souhaite déposer une demande de subvention auprès de la DETR 2025 dans le cadre de la thématique Tourisme.

Le traitement paysager demeure le même. Le devis proposé par l'entreprise GUITRA Jardins pour un montant de 57 390 € HT est retenu.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financement	Intitulé sub- vention	Subvention sollicitée	Pourcen- tage sollici- té	Tourisme	Subvention obtenue
DETR	Tourisme	29 078.00 €	50.67 %		Non
DEPARTE- MENT	Ma commune grandeur nature	16 834.00 €	29.33 %		Non
Sous-total des aides publiques		45 912.00 €	80%		
Autofinance- ment / Reste à charge collecti- vité		11 478.00 €	20%		
Montant global HT du projet		57 390.00 €	100%		

Après délibération, le CM à l'unanimité :

- approuve l'opération
- approuve le plan de financement proposé
- autorise le maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise le maire à inscrire cette opération au budget 2025.

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

